

16 - Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts (EPCC ISBA) - Convention d'objectifs et de moyens - Avenant n° 2 - Subventions 2013

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Par convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle, la Ville de Besançon s'est engagée, lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2011, à apporter un soutien financier annuel à l'EPCC ISBA lui permettant de fonctionner a minima dans les mêmes conditions qu'au titre du dernier exercice précédant sa création.

Cette contribution prend en compte les modalités de fonctionnement de service administratif. Peut s'y ajouter une contribution complémentaire dont le montant est négocié annuellement au cours de la préparation budgétaire de la Ville, en fonction des projets pédagogiques déterminés au regard des objectifs définis par la convention (enseignement, recherche, création et médiation culturelle).

Le document d'Orientations Budgétaires 2013 présenté au CA de l'EPCC ISBA du 29 novembre 2012 expose les principaux axes développés par l'ISBA en parallèle à la délivrance des masters :

1 - une formation continue qui poursuit un triple objectif :

- favoriser l'accès au plus grand nombre à une connaissance approfondie de l'art contemporain, de ses enjeux et de ses problématiques les plus actuelles,

- engager un processus de reconnaissance permettant à des professionnels de trouver une formation complémentaire mais aussi une authentique évaluation au sein de l'école,

- s'impliquer dans une stratégie d'aménagement culturel territorial en assurant le rayonnement de l'établissement dans la ville et la région.

2 - un Centre de Valorisation des Acquis de l'Expérience

L'ISBA fait partie des 7 écoles retenues nationalement pour abriter un Centre VAE. Entre 5 et 10 candidats en bénéficient annuellement.

3 - les cours du soir

Ouverts à tous, les cours du soir ont vu leur offre se développer depuis 2 ans ; outre les traditionnels cours de dessin et de peinture, s'y ajoutent des cours de photos numériques ou des cours de philosophie. Cette diversification, associée à une modification des tarifs, a fait évoluer le public des cours d'une activité de loisirs à une activité plus professionnalisante de jeunes en quête de perfectionnement et de pratique.

4 - l'ouverture d'un Diplôme Universitaire «art-danse-performance»

Conçu grâce à un triple partenariat entre le Centre Chorégraphique National de Belfort, l'Université de Franche-Comté et l'ISBA, ce DU en performance (un des pôles de recherche de l'établissement) est destiné à des professionnels de la danse comme des arts plastiques qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans ce domaine pointu et sensible de l'art contemporain. Ce diplôme permet aux administrateurs de compagnies, directeurs de centres d'art ou responsables culturels d'attester d'une formation de haut niveau. Une trentaine de candidats ont été retenus pour l'année scolaire 2012/2013.

La contribution de fonctionnement pour l'année 2013 s'élève à 1 829 950 € en fonctionnement (montant à prélever sur l'imputation 65.23.6554.49000) et à 57 000 € en investissement (montant à prélever sur l'imputation 204.23.204181.00509.49000). Les modalités de versement des contributions prévues dans la convention d'origine restent inchangées.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- arrêter les montants de la contribution de fonctionnement 2013 de la Ville à l'EPCC ISBA à 1 829 950 € et de la subvention d'équipement 2013 à 57 000 € en investissement,
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.